



Droit sur l'enfant pour un père

Par **staff33**, le **21/04/2013** à **12:56**

Bonjour,

J'ai longtemps hésiter à y inscrire quelque chose sur ce forum, mais sa peut m'y apporter des réponses que j'attend depuis des années.

Il y a presque 6 ans j'étais avec une fille avec qui nous avons partager une histoire de 3 ans (sans mariage, pacs,...) pendant cette histoire, mon ex-compagne désirais un enfant mais je ne le désirais pas dans l'immédiat à cause de notre situation de travail qui n'étais pas stable du tout. Il y a 3 ans, notre histoire s'est terminée, et presque 4 mois après la fin de cette relation j'ai appris par mon ex beau frère que mon ex-compagne était enceinte de 6 mois et cette période correspond à notre relation.

Depuis c'est silence radio cette petite va avoir 3 ans j'ai essayer de me battre pour la voir mais la mère refuse catégoriquement.

A la naissance de la petite, mon ex s'était retrouvé un nouveau compagnon qui lors de l'accouchement à reconnu l'enfant comme étant son père biologique (en l'occurence c'est faux)

Il parait que depuis que quelqu'un a reconnu l'enfant comme étant son père biologique et n'ayant eut aucune preuve de ma relation avec mon ex-compagne qui nit tout en bloque il paraîtrait que je ne puisse rien y faire ormis peut-être passer par la voie judiciaire. Je ne veux pas gacher l'enfance de cette petite je ne veux pas la perturber non plus je veux juste qu'elle sache que son père biologique n'est autre que moi.

Je fais maintenant un appel à tous les lecteurs de ce site qu'il soit dans la même situation que moi (ou similaire) ou des professionnels du droit, SVP aider sur mes démarches sa me gâche toute la vie depuis 3 ans. J'attend avec impatience vos réponses avec un grand merci d'avance

Par **amajuris**, le **21/04/2013** à **19:26**

bjr,
dans votre situation si vous voulez que votre paternité soit reconnue juridiquement, il faut que vous fassiez une action en contestation de paternité devant le tribunal.
cdt

Par **staff33**, le **22/04/2013** à **09:00**

J'ai voulu le faire au début puis un avocat m'a répondu de toute façon on ne peut pas savoir si c'est vous qui avez abandonner l'enfant et vous regrettez maintenant ou si vous nous dîtes mla vérité. Dans tous lesq cas n'ayant aucune preuve la garde et le droit parentale se verra confier a la mère et l'enfant a déjà été reconnu envers un père.